

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N°2023-90

Signature d'une
proposition commerciale
pour les applications
Google Apps de la société
Gowizyou

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-32 en date du 11 février 2023 délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché négociée sans mise en concurrence préalable,

Vu la proposition commerciale dans le cadre de ce marché,

Considérant la nécessité de garder cette prestation de serveur de messagerie.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition commerciale pour le renouvellement des licences Google Apps par l'entreprise Gowizyou.

ARTICLE 2 – DE SIGNER cette proposition d'un montant de 8 743,68 € TTC.

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits inscrits au compte sont prévus à cet effet sur le budget 2023.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 14 août 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 14/08/23

de sa mise en ligne le : 14/08/23

de sa notification le :